



Bordeaux, le 23 mars 2011

Section Académique de Bordeaux

• **AFFECTATION DES NON TITULAIRES :**

Nouveau

- Les vacataires participent au mouvement des contractuels.
- Modifications dans le barème
- Date de saisie des vœux avancée :

le serveur sera ouvert du 28 mars au 11 avril 2011.
<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

① **Les participants :**

Tous les vacataires et contractuels justifiant d'une affectation ces trois dernières années scolaires dans l'académie de Bordeaux.

② **Les barèmes :**

- ↪ 10 points par admissibilité. Les admissibilités sont cumulables.
 - ↪ 5 points par enfant de moins de 20 ans au 31 août 2011 et enfant à naître pour toute grossesse constatée avant le 1^{er} janvier 2011.
 - ↪ **1)** 25 points par année complète (début du contrat entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre, fin du contrat entre le 30 juin et le 31 août, soit 8 mois ou 240 jours).
 - 2)** 15 points par an, quelle que soit la durée du contrat.
 - 3)** 10 points par année de vacation dans l'académie de Bordeaux.
- Pas de cumul pour les rubriques 1, 2 et 3.**
- ↪ 500 points pour les contractuels en CDI.

- Retour des accusés de réception dans les établissements le 26 avril 2011.
- Envoi des dossiers vérifiés accompagnés des justificatifs le 6 mai 2011 au plus tard par la voie hiérarchique.

③ **Calendrier prévisionnel des commissions académiques :**

Affectation en enseignement professionnel : **2^{ème} quinzaine de juillet**
Affectation dans les autres disciplines : **fin août**

Sylvie BERGEON